



	PRÉSCOLAIRE 4 ANS	PRÉSCOLAIRE 5 ANS	PRIMAIRE P1 À P6
Ouverture de dossier – non remboursable (pour un nouvel élève seulement)	50 \$	50 \$	50 \$
Frais administratifs	200 \$	200 \$	200 \$
Services éducatifs	9 495 \$ (reçu d'impôt – relevé 24)	3 350 \$ (reçu d'impôt – relevé 24)	3 160 \$
Frais accessoires et vie étudiante	160 \$	235 \$	285 \$
Matériel didactique (matériel pédagogique provenant de l'école)	110 \$	150 \$	200 \$
Frais IB	95 \$	95 \$	95 \$
Fondation de Les Mèlèzes (reçu d'impôt pour don de charité)	10 \$	10 \$	10 \$
Association de parents de Les Mèlèzes	20\$ / famille	20\$ / famille	20\$ / famille
Surveillance du dîner		810 \$ (reçu d'impôt)	810 \$ (reçu d'impôt)
Demi-pension* (forfait repas et surveillance)	Inclus	1 975 \$ (reçu d'impôt)	1 975 \$ (reçu d'impôt)
Repas occasionnel (vendu à l'unité)		7,50 \$	7,50 \$
Service de garde		<b>Préscolaire 4 ans</b> : inclus dans les frais de services éducatifs <b>Préscolaire 5 ans et primaire</b> : de 6h30 à 7h55 – Forfait annuel de 750\$ de 16h00 à 18h00 – Forfait annuel de 850\$  <b>Garde partagée (1 semaine sur 2)</b> : 70% du montant	
Service de garde occasionnel		Matin : 8 \$ Après-midi : 10 \$	Matin : 8 \$ Après-midi : 10 \$
	1750\$	1750\$	2 100\$
Cours privés de musique (reçu d'impôt pour activité artistique)			

\*Un montant de 50\$ non remboursable pour frais administratif payable en un seul versement en septembre. Le montant est admissible à certaines déductions fiscales.

#### POLITIQUE FAMILIALE :

1<sup>er</sup> enfant : aucune réduction

2<sup>e</sup> enfant : réduction de 5%

3<sup>e</sup> enfant : réduction de 10%

4<sup>e</sup> enfant : réduction de 15%

Réduction pour plus d'un enfant de la même famille demeurant à la même adresse, incluant la garderie et l'école. Le rabais s'applique au coût le moins élevé et seulement sur les frais éducatifs et/ou les frais de garderie.

- Les frais liés à la scolarité, aux services éducatifs et à la surveillance sont payables en 2, 4 ou 10 paiements égaux avec un chèque postdaté ou un spécimen de chèque (paiement bancaire préautorisé). Les frais liés aux activités, au matériel didactique, programme IB, à l'Association de parents de Les Mèlèzes et à la fondation de Les Mèlèzes sont payables en un seul versement en septembre 2022. Toute somme en souffrance portera intérêt au taux de 18 % l'an, à compter de la date d'émission de la facture.
- Des reçus pour fins d'impôt sont remis aux parents selon la ou les loi(s) en vigueur au moment de l'émission des reçus pour services payés et rendus.
- Aucun montant n'est remboursable dans le cas où un enfant s'absente pour raison de maladie, de voyage ou autres.
- Frais supplémentaires pour un enfant non-résident du Québec (l'équivalent de la subvention du MEES).

## Transport scolaire : Informez-vous !

Deux collations sont offertes à tous les élèves à chaque jour.